

Bourse de reconnaissance et d'encouragement à la persévérance

Objectifs

Par ce volet, la Fondation des Premières-Seigneuries veut reconnaître :

- l'implication;
- la détermination;
- le dépassement de soi;
- la capacité à surmonter des difficultés;
- le vécu d'un contexte situationnel difficile.

En soutenant financièrement l'achat d'équipement ou la participation de l'élève à une activité, en lien avec l'établissement scolaire fréquenté, la Fondation souhaite favoriser son développement personnel et social ainsi que sa persévérance scolaire.

Clientèle visée

Tous les élèves de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries.

Bourse de reconnaissance et d'encouragement à la persévérance Préscolaire – Primaire

Montant

- La Fondation réserve annuellement un montant de 3 000\$ pour le préscolaire et le primaire.

Critères

- Un maximum de deux (2) élèves par établissement par année scolaire peuvent être suggérés à la Fondation.
- La demande doit être présentée par la direction de l'établissement en utilisant le formulaire approprié.
- Un élève peut en bénéficier une seule fois durant son parcours scolaire.
- La bourse doit servir à payer des frais autres que scolaires ou des sorties éducatives.
- Les demandes doivent être reçues avant le 15 décembre et le 15 mars de chaque année.

Remise des bourses

- Deux événements officiels seront organisés par la Fondation pour réunir les boursiers sous la forme d'un 16 h 30 à 17 h 30 au siège social (643, avenue du Cénacle) pour les élèves du préscolaire et du primaire.

Bourse de reconnaissance et d'encouragement à la persévérance

Secondaire – Formation générale adulte – Formation professionnelle

Montant

- La Fondation réserve un montant de 300 \$ par établissement pour le secondaire et la formation professionnelle.
- La Fondation réserve un montant de 300 \$ par bâtiment pour la formation générale adulte.

Critères

- Un maximum d'un (1) élève par établissement par année scolaire peut être suggéré à la Fondation pour le secondaire et la formation professionnelle.
- Un maximum d'un (1) élève par bâtiment par année scolaire peut être suggéré à la Fondation pour la formation générale adulte.
- La demande doit être présentée par la direction de l'établissement en utilisant le formulaire approprié.
- Un élève peut en bénéficier une seule fois durant son parcours scolaire.
- Les demandes doivent être reçues avant le 1er mai de chaque année.
- La bourse doit servir à payer des frais autres que scolaires ou des sorties éducatives.

Remise des bourses

- La remise des bourses des élèves du secondaire, de la formation générale adulte ainsi que de la formation professionnelle se fera lors des galas des méritants de chacun des établissements.



Bourse exceptionnelle

La Fondation réserve annuellement un montant maximal de **3 000 \$** pour l'octroi de bourses exceptionnelles. Une bourse de 400 \$ pourrait être accordée à un élève pour une représentation de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries à un niveau national et de 750 \$ pour une représentation de niveau international.

Critères

Représenter ou assurer une visibilité à l'établissement ou à la Fondation des Premières-Seigneuries lors de compétitions nationales ou internationales.

La direction de l'établissement doit transmettre le formulaire approprié mentionnant le nom de l'élève ainsi que les détails de l'évènement auquel il participera, **trois semaines avant la tenue de l'évènement**, à la direction générale. Lors de l'octroi d'une bourse, un délai d'au moins deux années doit être respecté avant d'adresser une nouvelle demande à la Fondation.

Remise des bourses

Les bourses sont remises officiellement, à un moment déterminé par la direction de l'établissement, lors d'une cérémonie à laquelle un membre du conseil d'administration de la Fondation sera invité à faire une allocution et à remettre la bourse au récipiendaire.

Demande d'une bourse de reconnaissance et d'encouragement à la persévérance Secondaire – Formation générale adulte – Formation professionnelle

Nom de l'élève :	Nom de l'établissement :
Niveau scolaire :	Date de naissance :
Date de l'évènement :	Lieu :

Objectifs de la Fondation :

Par ce volet, la Fondation des Premières-Seigneuries veut reconnaître :

- | | |
|---|---|
| l'implication;
la détermination;
le dépassement de soi; | - la capacité à surmonter des difficultés;
- le vécu d'un contexte situationnel difficile. |
|---|---|

En soutenant financièrement l'achat d'équipement ou la participation de l'élève à une activité, en lien avec l'établissement scolaire fréquenté, la Fondation souhaite favoriser son développement personnel et social ainsi que sa persévérance scolaire

Critères

- Un maximum d'un (1) élève par établissement par année scolaire peut être soumis à la Fondation pour le secondaire et la formation professionnelle.
- Un maximum d'un (1) élève par bâtiment par année scolaire peut être suggéré à la Fondation pour la formation générale adulte.
- La demande doit être présentée par la direction de l'établissement en utilisant le formulaire approprié.
- Un élève peut en bénéficier une seule fois durant son parcours scolaire.
- La bourse de 300\$ doit servir à payer des frais autres que scolaires ou des sorties éducatives.
- Les demandes doivent être reçues avant le 1er mai de chaque année.

Expliquez en quoi la bourse remise encouragera la persévérance.

Prière de prendre note que le représentant de la Fondation prendra la parole et fera une courte présentation de la Fondation préalablement à l'hommage et remettra le chèque à l'élève.

Est-ce que vous souhaitez que le représentant de la Fondation présente l'hommage de l'élève? Oui
Non

Signature de la direction : _____ **Date :** _____

Demande d'une bourse de reconnaissance et d'encouragement à la persévérance Préscolaire - Primaire

Date de la demande : _____ Nom de l'établissement : _____

Nom de l'élève : _____ Nom du parent : _____

Niveau scolaire : _____ Date de naissance : _____

Objectifs de la Fondation :

Par ce volet, la Fondation des Premières-Seigneuries veut reconnaître :

- | | |
|---|---|
| l'implication;
la détermination;
le dépassement de soi; | - la capacité à surmonter des difficultés;
- le vécu d'un contexte situationnel difficile. |
|---|---|

En soutenant financièrement l'achat d'équipement ou la participation de l'élève à une activité, en lien avec l'établissement scolaire fréquenté, la Fondation souhaite favoriser son développement personnel et social ainsi que sa persévérance scolaire.

Critères

- Un maximum de deux (2) élèves par établissement par année scolaire peuvent être suggérés à la Fondation.
- La demande doit être présentée par la direction de l'établissement en utilisant le formulaire approprié.
- Un élève peut en bénéficier une seule fois durant son parcours scolaire.
- La bourse doit servir à payer des frais autres que scolaires ou des sorties éducatives.
- Les demandes doivent être reçues avant le 15 décembre et le 15 mars de chaque année.

Quel est le lien entre l'activité ou l'équipement demandé et l'établissement fréquenté : _____

Quel lien pouvons-nous faire entre la situation de l'élève et les objectifs poursuivis par la Fondation?

En quoi cette bourse favoriserait-elle le développement personnel et ultimement la persévérance scolaire de cet élève?

Quel est la nature et le coût de l'activité ou de l'équipement? _____

Quel est le montant que la Fondation devrait assumer afin de faire la différence?*

*Veuillez noter que la Fondation se réserve le droit de ne pas assumer la totalité de la demande.

Signature de la direction : _____ Date : _____

Date limite pour envoyer vos demandes :

1^{er} tour : 15 décembre

2^e tour : 15 mars